



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNEY

Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le

Berser
Levrault

ID : 070-217001205-20251006-20251063-DE

Séance du 06 octobre 2025

Nombre de membres en exercice : 26
Date de la convocation : 30 septembre 2025
Date d'affichage : 14 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le six octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. M. JACOBBERGER – B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints – S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – S. TETOT – P. PARISOT – C. LAMBOLEY – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – O. HOUILLOIN – M. FAIVRE – M. HEQUET

Pouvoirs : Y. TESTON donne pouvoir à T. SEGUIN – G. SALVI donne pouvoir à O. HOUILLOIN – V. TRARI MEDJAOUI donne pouvoir à G. BRIOT – S. LAMBERT donne pouvoir à P. PARISOT – M. BONNET donne pouvoir à M. C. FAIVRE – A. IPPONICH donne pouvoir à M. HEQUET

Absent excusé : D. RANOUX

Absents : C. AMAROT HOUSSARD – P.E. PHEULPIN

Monsieur Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance

DCM 2025/10/63

Demande de subvention Team MC Stenegri

Mme le Maire fait part d'une demande de subvention de Monsieur STENEGRI pour l'association Team MC Stenegri.

Le Conseil Municipal, à la majorité avec 2 CONTRE (M. KIFFER et Mme HOTTINGER) et 21 POUR :

- AUTORISE le versement d'une subvention de 200 € à l'association Team MC Stenegri,
 - PRECISE que la subvention ne peut être attribuée qu'une seule fois et pour un niveau minimum de Championnat de France.
-
- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
 - Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE